

La collaboration d'une bibliothèque centrale de prêt et d'une association : L'exemple du Loir-et-Cher

LA Bibliothèque Centrale de Prêt de Loir-et-Cher est une Bibliothèque de l'Etat épaulée par une Association. Ce cas permet d'évoquer quelques uns des problèmes les plus importants des bibliobus.

I. Une bibliothèque circulante ne peut se borner à assurer le « ravitaillement » en livres des villages.

Notre tâche ne consiste pas simplement en un travail d'épiciers assurant des tournées, transportant des caisses : notre public ignore, souvent, les ressources des bibliothèques et même n'a pas envie de lire. Il y a donc *nécessité d'un rôle culturel* et d'une *mise en valeur du fonds de la bibliothèque*. Car le Bibliobus est une bibliothèque et non pas simplement un organisme de distribution de lectures « populaires ». On retrouve donc les problèmes communs à toutes les bibliothèques.

— La Bibliothèque Centrale de Prêt doit faire *connaître son fonds par des catalogues*, des répertoires. Dans ce cas on s'adresse à un public cultivé, ou cherchant à l'être.

— Elle doit faire *connaître ses livres par des expositions*. C'est alors qu'on atteint un public plus large car la rencontre entre le lecteur et le livre est plus frappante que la simple consultation d'un catalogue. On retrouve le problème bien connu de l'accès aux rayons. L'exposition a l'avantage d'aller au devant de lecteurs qui n'iraient pas d'eux-mêmes dans une bibliothèque et qui, de toutes façons, n'ont au village, avec les caisses du Bibliobus, qu'un choix restreint.

II. La Bibliothèque Centrale de Prêt doit organiser des activités annexes

autour du livre, soit directement par des clubs de lecture, soit en liaison avec les autres moyens de connaissance.

Or, le *personnel des Bibliothèques Centrales de Prêt est en nombre insuffisant* : quatre personnes. Comment exercer une telle action au niveau d'un département, c'est-à-dire avec un nombre de lecteurs, non seulement égal à celui d'une ville de 200.000 habitants, mais encore dispersé en une multitude d'endroits et, de plus, appartenant à des milieux très variés, tout en étant essentiellement ruraux ?

Même si l'Etat mettait à la disposition des Bibliothèques Centrales de Prêt un personnel plus nombreux, le problème du personnel ne serait pas directement résolu. Il se situe en effet à deux étages, à la Bibliothèque Centrale de Prêt et au village.

La question des dépositaires est très importante, car c'est sur eux que repose la bonne marche de la bibliothèque. La bibliothécaire de la B.C.P. n'a pas le don d'ubiquité !

III. D'où l'idée d'une Association des Amis du Bibliobus, qui épaulerait l'action de la Bibliothèque Centrale de Prêt dans tous ces domaines annexes importants et aurait, au plan local, une activité.

A vrai dire, historiquement, ce sont des raisons financières et administratives qui ont fait créer l'Association pour résoudre le problème du personnel au niveau de la bibliothèque. En effet, s'il y a d'immenses avantages, pour une bibliothèque circulante, à être une bibliothèque d'Etat (indépendance, puissance des moyens, budget important, statut des fonctionnaires), il y a aussi quelques inconvénients dus à la *rigidité du droit administratif*.

En effet, comme la bibliothèque centrale de prêt manque de personnel, il suffirait de pouvoir, dans les moments de pointe, s'adjoindre des employés à temps partiel ou saisonnier, mais il semble que la question ne puisse être résolue dans le droit actuel que par la création de postes de *fonctionnaires* : solution coûteuse et compliquée.

Par ailleurs, les subventions communales sont versées au budget de matériel alors qu'il est impossible de payer du personnel sur des crédits de matériel. L'Association est donc née en juillet 1957 du désir de s'adjoindre une aide financière qui pourrait échapper à cette rigidité.

L'Association des Amis de la Bibliothèque Centrale de Prêt de Loir-et-Cher a été constituée sous l'égide de la loi du 1^{er} juillet 1901. Toute personne s'intéressant à la Lecture publique dans le Département, ou tout simplement lectrice dans un dépôt peut faire partie de l'Association moyennant le versement d'une cotisation annuelle (qui est fixée à 100 *francs* minimum). D'autre part, les personnes morales de droit privé ou public peuvent également faire partie de l'Association moyennant le versement d'une cotisation annuelle (communes, cours complémentaires, etc., donnent à l'Association 1.000 *francs* minimum — montant de la cotisation annuelle — ou quelquefois plus). Ces divers versements ont permis à l'Association de prendre aussitôt une personne supplémentaire.

IV. De plus, pour épauler l'action de la Bibliothèque dans ses tâches culturelles l'Association est l'organe que je souhaitais.

Elle débute et ses réalisations sont modestes. Toutefois, elle assure à la Bibliothèque une aide pour les activités culturelles.

1^o Elle a financé l'organisation d'une séance de cinéma à Lamotte-Beuvron avec Emmanuel Roblès, qui a présenté « Cela s'appelle l'aurore ».

L'Association va être agréée par le Ministère de l'Education Nationale. Elle recevra de ce fait une subvention de l'Etat (1) qui lui permettra d'acheter

(1) Direction de la jeunesse et des Sports.

du matériel éducatif. Il faut qu'elle ait une *grande indépendance à l'égard des instituteurs*. Cette indépendance nous permettra d'exercer, dans tel ou tel point du département, quand nous le voudrons et où nous voudrons (c'est au bibliothécaire de B.C.P. de déceler les endroits), une influence culturelle par des manifestations autour du livre (par exemple des disques). Elle permet donc de payer les frais dans les domaines qui ne sont pas strictement ceux du livre : elle a une *grande souplesse*.

Beaucoup « d'Amis du Bibliobus » ont pris une carte de membre pour être gentils, pour nous aider. Il faudrait qu'on arrive à leur montrer qu'ils peuvent avoir un but : « faire partie de l'Association » et en faire un mouvement d'éducation populaire.

2° C'est pourquoi l'Association voudrait créer des sections locales qui canaliserait l'activité des jeunes en attirant leur attention sur le livre. Des *Clubs d'Amis du Bibliobus* ont été créés. Celui de Montrichard, qui a organisé en juin 1958 une exposition, a donné la preuve que des jeunes peuvent prendre des responsabilités et collaborer activement à la diffusion de la lecture auprès des adultes. Ces adolescents du Cours Complémentaire avaient choisi eux-mêmes le sujet : l'Extrême-Orient. La Bibliothèque avait envoyé 120 volumes (en plus du choix normal). Les jeunes les ont classés par catégories et ont composé un catalogue. Il s'agissait vraiment d'une exposition, installée dans la grande salle de la mairie, annoncée dans la presse et par des affiches, et organisée selon un plan. Elle a beaucoup occupé les enfants et les prêts ont été très nombreux (2).

Ces « Clubs d'Amis » ont aussi d'autres activités intellectuelles. Par exemple ils *dépouillent des revues* que nous leur confions pendant un an. La plupart du temps ce sont les dépositaires qui font ce travail, mais nous avons deux exemples à la Ville-aux-Clers et à Marcilly-en-Gault, où ce sont les enfants qui ont formé des clubs de travail et qui dépouillent des revues : les premiers « Géographia », les autres « Le Jardin des Arts ».

Enfin, l'*Almanach des Amis du Bibliobus* (3) paraît tous les ans. Comme l'Association, il a pour but d'étendre le rôle culturel de la Bibliothèque Centrale de Prêt de Loir-et-Cher. Il comporte des articles sur différents sujets accompagnés de listes des livres que possède la Bibliothèque. Il sert donc de catalogue (4) partiel. Par exemple, dans l'Almanach 1959, on trouvait une article sur « La Littérature russe », ainsi qu'une liste exhaustive sur la Russie.

Cet Almanach est distribué gratuitement aux « Amis du Bibliobus » pourvus d'une carte de membre de l'Association. Toute personne qui désire en avoir un, doit donc prendre une carte de membre de l'Association de 100 francs. En fait, cet Almanach sert donc aussi, financièrement, l'Association.

Paule THOMAS

(1) Pour renseignements complémentaires se reporter au Bulletin « Le Bibliobus et ses Amis » n° 9 (nouvelle série) : La vie des dépôts p. 69 — voir aussi « l'Almanach ».

(2) Almanach des amis du Bibliobus, année 1959.— Blois, Bibliothèque centrale de prêt du Loir-et-Cher, 1959, In-16, 176 p., pl., couv. ill.

(3) Ce « catalogue » partiel répond à l'idée émise au début de l'article : mettre le fond en valeur.